

L'Association pour le Développement du Pays Est Quercy met en œuvre « Culture + », programme d'initiatives et de coopérations culturelles en Pays Est Quercy.

« Culture + » a pour objectif d'accompagner des actions culturelles innovantes qui contribuent à mettre en œuvre le projet du Pays Est Quercy, à savoir « ancrer la dynamique artistique et culturelle dans le quotidien du territoire » et « assurer une meilleure organisation et complémentarité de ses ressources ».

Les 5 objectifs du programme « Culture + »

### 1 - Développer les pratiques d'éducation artistique et de médiation culturelle :

**Objectifs :** Offrir à chacun un accès aux pratiques artistiques et culturelles. Créer de nouvelles relations entre expression artistique, public et territoire. Développer le travail commun d'équipes éducatives, culturelles et artistiques pour la construction de projets dans et hors du cadre scolaire.

**Types d'actions éligibles :** Actions et programmes d'éducation artistique et de médiation ; mise en œuvre et pérennisation des ressources humaines participant aux actions de médiation ; professionnalisation de l'encadrement des pratiques amateurs ; développement qualitatif des enseignements artistiques.

### 2 - Encourager les présences et permanences artistiques sur le territoire :

**Objectifs :** Affirmer l'identité du territoire à travers une stratégie d'accueil, de résidence et de diffusion. S'appuyer sur les structures culturelles spécialisées et la participation d'acteurs locaux. Encourager les rencontres et les échanges avec les équipes artistiques accueillies. Valoriser les démarches artistiques vecteurs de liens sociaux et/ou en lien avec le quotidien du territoire.

**Types d'actions éligibles :** Aide aux accueils et résidences d'artistes.

### 3 - Conforter la présence d'acteurs et d'équipements territoriaux structurants :

**Objectifs :** Participer à l'aménagement culturel du territoire. Favoriser une répartition harmonieuse des acteurs et équipements existants et la diffusion de leurs savoir-faire vers des relais locaux. Favoriser un accès à la culture des territoires et des habitants les plus en marge.

**Types d'actions éligibles :** Développement de fonctions territoriales pour les acteurs culturels spécialisés ; Coopérations acteurs culturels spécialisés / relais locaux ; pérennisation d'emplois culturels ; (investissements culturels ; structures d'enseignement et bibliothèques\*).

### 4 - Développement d'actions de proximité créatrices de lien social

**Objectifs :** Offrir à chacun un accès à la culture en s'appuyant sur des dynamiques locales en développement. Promouvoir une activité culturelle facteur d'implication, de vitalité sociale et de notoriété du territoire. Renforcer les partenariats entre structures culturelles spécialisées et initiatives locales.

**Types d'actions éligibles :** Manifestations à caractère artistique inscrites dans un espace de projet ; développement de réseaux de diffusion construits avec des relais locaux ; coopérations relais locaux / acteurs culturels spécialisés ; déploiement territorial d'actions dans le cadre de programmes annuels ou pluriannuels ; organisation de services culturels de proximité.

### 5 - Valoriser et utiliser les potentiels patrimoniaux dans une logique de développement durable

**Objectifs :** Développer des initiatives culturelles qui permettent une prise de conscience, une appropriation et une participation au développement durable. Permettre une meilleure connaissance et une amélioration du cadre de vie. Augmenter l'attractivité et l'identification positive du territoire.

**Types d'actions éligibles :** Sauvegarde et valorisation du patrimoine ; sensibilisation et création d'outils d'interprétation des patrimoines ; mise en réseau et mise en œuvre d'opérations collectives entre musées ; projets artistiques inscrits dans une démarche de valorisation du patrimoine.

Dans le cadre du programme « Culture + », l'Association pour le Développement du Pays Est Quercy assure également la coordination des acteurs et l'animation de dynamiques collectives ; l'accompagnement et la qualification de projets ; la mise en œuvre d'outils de communication et d'échanges ; l'organisation de sessions de sensibilisation et de formation ; l'observation et l'évaluation de la vie culturelle.

\* Hors programme « Culture + ». Possibilité d'aides dans le cadre du Contrat de Pays, sous réserve d'éligibilité de l'action.